

Rapport de gestion

Le Musée canadien pour les droits de la personne, constitué en tant que société d'État en 2008, vise à offrir des rencontres autour des droits de la personne qui sont riches de sens, à promouvoir le respect des autres et à encourager la réflexion et le dialogue.

L'objectif premier du Musée est de s'acquitter de son mandat dans le cadre du régime de gouvernance et de reddition de comptes établi par la *Loi sur les musées* et la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Dans la mise en œuvre de sa mission, le Musée adhère à des pratiques exemplaires par l'entremise d'une culture de gestion qui favorise l'amélioration continue et une reddition de comptes complète au Parlement du Canada et à la population canadienne.

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Le Conseil d'administration du Musée élabore une orientation stratégique afin d'orienter l'organisme. Cinq objectifs principaux ont été adoptés pour la période de planification qui a commencé en 2017-2018, comme suit :

1. **Expérience de visite** – Le Musée offre une expérience inspirante, pertinente et mémorable à chacun et à chacune des personnes qui le visitent.
2. **Rayonnement public** – Le Musée élargit et fidélise son public à l'échelle locale, nationale et internationale.
3. **Chef de file reconnu** – Le Musée renforce sa réputation de chef de file reconnu en matière d'éducation aux droits de la personne, d'inclusion, de réconciliation et de pratiques muséologiques.
4. **Viabilité financière** – Les activités génératrices de revenus du Musée, les sommes allouées par le gouvernement fédéral, les collectes de fonds et les contrôles des coûts permettent au Musée de maintenir et de renouveler continuellement ses programmes et son infrastructure.
5. **Personnel** – Le Musée attire et retient des membres du personnel et des bénévoles diversifiés, talentueux, motivés et engagés qui contribuent au succès à long terme du MCDP. Le Musée soutient son personnel pour qu'il travaille à son plein potentiel.

RISQUES

Le Musée recourt à un cadre de gestion des risques qui est constamment actualisé pour cerner, évaluer et atténuer tous les facteurs qui menacent de manière importante ses activités permanentes ou son succès à long terme. Les risques potentiels font l'objet d'un suivi régulier pour s'assurer que des stratégies appropriées pour gérer et atténuer les risques sont en place.

APERÇU FINANCIER

L'exercice 2018-2019 était le quatrième exercice d'exploitation complète du Musée et les réactions à l'égard de celui-ci continuent d'être extrêmement positives. Le sondage effectué auprès des visiteurs et des visiteuses au cours de l'été 2018 a révélé que leur taux de satisfaction continue d'être très élevé, se situant à 97 %, en hausse par rapport à 95 % obtenu lors du sondage mené à l'été 2017. Le MCDP continue d'attirer des gens de partout au Canada et de l'étranger. Au cours de l'exercice 2018-2019, 66 % des visiteurs et visiteuses du Musée étaient de l'extérieur de Winnipeg, provenant d'autres régions du Manitoba, du Canada, des États-Unis et de pays du monde entier. Les programmes éducatifs du Musée continuent d'être très courus avec 27 381 élèves, enseignants, enseignantes et adultes accompagnateurs participant au cours de 2018-2019.

Le nombre total de visiteurs et visiteuses au cours de l'exercice s'est chiffré à 291 300, sur un pied d'égalité avec les 291 800 personnes accueillies en 2017-2018. Il y a eu un fort achalandage depuis l'ouverture, le 8 juin, de l'exposition *Mandela : Lutte pour la liberté* dans la galerie niveau 1. Cette exposition itinérante, réalisée par le MCDP en collaboration avec l'Apartheid Museum, en Afrique du Sud, explore la lutte pour mettre fin à l'apartheid.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2019, le Musée a connu un excédent des produits sur les charges de 0,4 million de dollars. Il s'agit d'une hausse par rapport à l'excédent de 0,3 million de l'exercice terminé le 31 mars 2018.

Le MCDP remercie le gouvernement du Canada de reconnaître le rôle important que les musées nationaux du Canada jouent dans la société canadienne et d'admettre les contraintes que subissent les institutions culturelles en raison de l'augmentation des besoins en capitaux.

ÉTAT DES RÉSULTATS

Crédits parlementaires

En 2018-2019, le Musée a reçu des crédits de 25,3 millions de dollars (25,4 millions en 2017-2018).

Le Musée a reporté 1,3 million de dollars de crédits pour l'achat futur d'immobilisations ainsi que 0,6 million qui avaient été reçus pour des projets d'immobilisations particuliers, et a utilisé 0,9 million de crédits pour acheter des immobilisations.

Le Musée a amorti 7,6 millions de dollars de crédits qu'il avait reçus au cours des exercices antérieurs pour des immobilisations et a constaté 0,1 million pour des éléments passés en charges aux fins comptables. Les crédits parlementaires déclarés selon la comptabilité d'exercice se sont élevés à 30,3 millions de dollars (29,0 millions en 2017-2018).

Produits

Les produits d'exploitation ont connu une forte croissance en 2018-2019, soit de 9 % par rapport aux 3,2 millions de dollars en 2017-2018, pour s'établir à 3,4 millions en 2018-2019. Ils représentent les produits provenant des droits d'entrée, des visites guidées, des adhésions, des programmes éducatifs, des ventes de la Boutique, de la location des salles, des commissions sur les ventes du restaurant et du service de traiteur et des expositions itinérantes.

Les apports de 7,8 millions de dollars se composent en grande partie de l'amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations reçus au cours des exercices antérieurs de la part des partenaires de financement autres que le gouvernement du Canada (soit la Province du Manitoba, la Ville de Winnipeg et les Amis du MCDP), qui sont amortis sur la même période que les immobilisations achetées avec les apports. Les apports ont connu une hausse par rapport aux 7,6 millions de dollars de l'exercice précédent en raison des produits des commandites pour l'exposition *Mandela : Lutte pour la liberté*.

Charges

Le total des charges d'exploitation a été de 41,3 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2019, soit en hausse par rapport aux 39,6 millions de l'exercice précédent.

Voici la ventilation des charges par responsabilité essentielle :

- Les charges relatives au contenu, à la programmation et à la mobilisation du Musée se sont élevées à 13,8 millions de dollars par rapport à 12,3 millions au cours de l'exercice précédent. L'augmentation est principalement due au fait qu'on a mis l'accent sur la stratégie organisationnelle d'accroître le rayonnement numérique par l'Initiative de dialogue numérique, ainsi qu'au marketing et à la promotion pour l'exposition *Mandela : Lutte pour la liberté* et l'histoire de Viola Desmond dans le cadre du lancement du nouveau billet de 10 \$, qui met aussi en vedette le Musée.
- Les charges liées aux installations se sont chiffrées à 22,1 millions de dollars contre 21,7 millions au cours de l'exercice précédent. La hausse a été occasionnée en grande partie par l'augmentation de l'amortissement des immobilisations.
- Les charges des services internes ont été de 5,5 millions de dollars, soit 0,1 million de moins que le montant de l'exercice précédent.

Pour l'exercice 2018-2019, le Musée a terminé avec un résultat d'exploitation positif de 0,4 million de dollars.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Le total de l'actif a diminué de 14,1 millions de dollars, passant de 317,9 millions au 31 mars 2018 à 303,8 millions au 31 mars 2019, qui s'explique par une baisse des immobilisations par suite de l'amortissement et une diminution de la trésorerie et de la trésorerie affectée en raison du calendrier des paiements par rapport à l'exercice précédent.

Le total du passif a baissé de 14,6 millions de dollars, passant de 308,8 millions au 31 mars 2018 à 294,2 millions au 31 mars 2019, en raison de l'amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations reçus au cours des exercices antérieurs et de la diminution des comptes créditeurs et charges à payer et des apports reportés.

L'actif net a augmenté de 0,4 million de dollars par rapport au 31 mars 2018, représentant un excédent des produits sur les charges de l'exercice.

PERSPECTIVES

Le Musée est résolu de miser sur ses francs succès. Sous la direction du Conseil d'administration et du président-directeur général, le Musée envisage de poursuivre sur la voie de l'innovation, de réaliser de nouvelles « premières » dans le monde et d'engager le Musée dans de nouveaux domaines passionnants pour l'aider à réaliser son mandat. Le Musée travaillera en étroite collaboration avec ses partenaires, le gouvernement du Canada et les Amis du MCDP pour évaluer ses besoins de financement à long terme afin d'accroître son rayonnement et son impact au Canada et dans le monde et de s'assurer que ses programmes et activités demeurent percutants et pertinents.

Les exigences de financement devront aussi prendre en compte la croissance des coûts en raison de l'inflation et des besoins en capitaux d'un musée numérique dans un édifice emblématique. Le plan de remplacement du matériel lié aux installations, de l'infrastructure informatique et du matériel d'exposition doit être intégré dans le financement à long terme. À titre de musée numérique, il faut remplacer régulièrement une partie importante du matériel audiovisuel des expositions afin de répondre aux attentes des visiteurs et des visiteuses, et l'infrastructure informatique doit être constamment mise à niveau afin de continuer à fournir une expérience de visite de qualité.

Le Musée se donne comme priorité de mettre sur pied un centre d'apprentissage numérique pour offrir des possibilités accrues de réaliser le mandat du Musée, d'élargir la portée de la programmation du Musée et d'accroître les possibilités de produits provenant de la location des salles.

Le Musée poursuivra ses efforts pour maximiser ses revenus autogénérés. En partenariat avec les Amis, le Musée prévoit aussi de compléter ses crédits parlementaires grâce à des commandites et de l'appui philanthropique.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

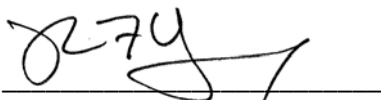
La direction a préparé les états financiers inclus dans le présent rapport annuel conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public et elle est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données qui y figurent. Les états financiers comprennent des montants fondés nécessairement sur les estimations et le jugement de la direction. Les informations financières présentées ailleurs dans le rapport annuel concordent avec celles contenues dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités relatives à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction a conçu et maintient des documents comptables, des contrôles financiers et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion. Ces mesures visent à donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et contrôlés, et que les opérations sont conformes à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP) et ses règlements, à la *Loi sur les musées* et son règlement, aux règlements administratifs du Musée et à l'instruction émise en vertu de l'article 89 de la LGFP.

Le Conseil d'administration a la responsabilité de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière et de contrôle interne. Il confie cette tâche au Comité de vérification et de gestion du risque. Le Comité, composé de cinq membres du Conseil d'administration du Musée, rencontre la direction et l'auditeur externe indépendant afin d'examiner comment le Musée s'acquitte de ses responsabilités relatives aux états financiers, ainsi que pour discuter de l'audit, des contrôles internes et d'autres questions financières pertinentes. Le Comité de vérification et de la gestion du risque a examiné les présents états financiers et en a recommandé l'approbation.

L'auditeur externe du Musée, soit le vérificateur général du Canada, audite les états financiers et en fait rapport au ministre du Patrimoine canadien, qui est responsable du Musée canadien pour les droits de la personne devant le Parlement.

Le président-directeur général,



John Young

La chef des opérations financières,



Susanne Robertson, FCPA, FCA

Le 21 juin 2019



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre du Patrimoine canadien

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Musée canadien pour les droits de la personne, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019, et l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Musée canadien pour les droits de la personne au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Musée canadien pour les droits de la personne conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Musée canadien pour les droits de la personne à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Musée canadien pour les droits de la personne ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Musée canadien pour les droits de la personne.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Musée canadien pour les droits de la personne;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Musée canadien pour les droits de la personne à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Musée canadien pour les droits de la personne à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations du Musée canadien pour les droits de la personne dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur les musées* et ses règlements, les règlements administratifs du Musée canadien pour les droits de la personne ainsi que l'instruction donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

À notre avis, les opérations du Musée canadien pour les droits de la personne dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité du Musée canadien pour les droits de la personne aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité du Musée canadien pour les droits de la personne à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour le vérificateur général du Canada par intérim,



Heather McManaman, CPA, CA
Directrice principale

Ottawa, Canada
Le 21 juin 2019

États financiers

MUSÉE CANADIEN POUR LES DROITS DE LA PERSONNE

Exercice terminé le 31 mars 2019



CANADIAN MUSEUM FOR
HUMAN RIGHTS

MUSÉE CANADIEN POUR LES
DROITS DE LA PERSONNE

Musée canadien pour les droits de la personne

État de la situation financière

(en milliers de dollars)

Au 31 mars	2019	2018
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et trésorerie affectée (note 3)	7 216 \$	10 156 \$
Placements (note 4)	4 230	3 115
Créances (note 5)	303	962
Stocks	224	192
Charges payées d'avance	570	357
	12 543	14 782
Collections (note 6)	1	1
Immobilisations (note 7)	291 221	303 138
Total de l'actif	303 765 \$	317 921 \$
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (notes 8 et 9)	3 133 \$	5 504 \$
Produits reportés	83	168
	3 216	5 672
Apports reportés (note 10)	4 708	5 211
Apports reportés afférents aux immobilisations (note 11)	286 242	297 870
Total du passif	294 166	308 753
Actif net		
Non affecté	4 620	4 189
Investi en immobilisations (note 12)	4 979	4 979
	9 599	9 168
Total du passif et de l'actif net	303 765 \$	317 921 \$

Droits contractuels et obligations contractuelles (note 17)

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le Conseil d'administration :

La présidente du Conseil d'administration,



Pauline Rafferty

Le président du Comité de vérification et de la gestion du risque,



Benjamin Nycum

Musée canadien pour les droits de la personne

État des résultats

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars	2019	2018
Produits (tableau 1)		
Exploitation	3 438 \$	3 164 \$
Apports	7 758	7 596
Produits divers	260	125
Total des produits	11 456	10 885
Charges (tableau 2)		
Contenu, programmation et mobilisation du Musée	13 769	12 283
Installations	22 083	21 690
Services internes	5 455	5 581
Total des charges	41 307	39 554
Excédent des charges sur les produits avant les crédits parlementaires	(29 851)	(28 669)
Crédits parlementaires (note 13)	30 282	28 975
Excédent des produits sur les charges	431 \$	306 \$

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des états financiers.

Musée canadien pour les droits de la personne

État de l'évolution de l'actif net

(en milliers de dollars)

	Non affecté	Investi en immobilisations	Pertes de réévaluation cumulées	Total
Actif net au 31 mars 2017	3 883 \$	4 979 \$	(11) \$	8 851 \$
Excédent des produits sur les charges	306	-	-	306
Variation nette des pertes de réévaluation cumulées	-	-	11	11
Actif net au 31 mars 2018	4 189	4 979	-	9 168
Excédent des produits sur les charges	431	-	-	431
Actif net au 31 mars 2019	4 620 \$	4 979 \$	- \$	9 599 \$

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des états financiers.

Musée canadien pour les droits de la personne

État des flux de trésorerie

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars	2019	2018
Activités de fonctionnement		
Rentrées de fonds – clients	3 297 \$	3 181 \$
Rentrées de fonds – apports	289	83
Rentrées de fonds – crédits parlementaires	23 886	23 426
Rentrées de fonds – produits divers	(32)	107
Sorties de fonds – membres du personnel et en leur nom	(13 972)	(12 476)
Sorties de fonds – fournisseurs	(13 785)	(11 568)
Intérêts reçus	159	92
	(158)	2 845
Activités d'investissement en immobilisations		
Décaissements pour l'acquisition d'immobilisations	(3 711)	(1 721)
	(3 711)	(1 721)
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(5 773)	(3 100)
Cession de placements	4 664	-
	(1 109)	(3 100)
Activités de financement		
Crédit parlementaire pour l'acquisition d'immobilisations	883	1 477
Financement par crédits parlementaires (dépenses en immobilisations) pour immobilisations	567	449
Apports provenant de sources non gouvernementales pour immobilisations	588	551
	2 038	2 477
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(2 940)	501
Trésorerie au début de l'exercice		
Trésorerie et trésorerie affectée	10 156	9 613
Compte de dépôt des retenues	-	42
	10 156	9 655
Trésorerie à la fin de l'exercice		
Trésorerie et trésorerie affectée	7 216	10 156
Compte de dépôt des retenues	-	-
	7 216 \$	10 156 \$

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des états financiers.

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2019

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

1. a) Pouvoir et mission

Le Musée canadien pour les droits de la personne (le « Musée ») a été constitué en vertu d'une modification de la *Loi sur les musées*, le 10 août 2008, à titre de société d'État, mentionnée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP). Le Musée n'est pas assujéti à l'impôt sur les bénéfices en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Le Musée est le premier musée national établi hors de la région de la capitale nationale et le premier à être construit à l'aide de financement reçu du gouvernement du Canada ainsi que d'autres paliers de gouvernement. La Province du Manitoba, la Ville de Winnipeg et les Amis du Musée canadien pour les droits de la personne (les Amis du MCDP) (représentant principalement des donateurs du secteur privé, des organismes et des particuliers) ont également financé le projet d'immobilisations (l'édifice et les expositions). Le Musée canadien pour les droits de la personne rend des comptes au Parlement par l'entremise du ministre du Patrimoine canadien.

Sa mission, telle que définie dans la modification de la *Loi sur les musées*, est la suivante :

« explorer le thème des droits de la personne, en mettant un accent particulier sur le Canada, en vue d'accroître la compréhension du public à cet égard, de promouvoir le respect des autres et d'encourager la réflexion et le dialogue ».

En 2018-2019, le gouvernement du Canada a approuvé le plan d'entreprise du Musée de 2018-2019 à 2022-2023, ainsi que les quatre plans d'entreprise antérieurs. Les sommaires des plans d'entreprise ont été déposés le 18 mars 2019 et sont disponibles sur le site Web du Musée.

b) Activités

Les activités du Musée se divisent en trois secteurs se renforçant mutuellement et travaillant de concert de manière à respecter tous les aspects de sa mission. En vigueur depuis le 1^{er} avril 2018, voici ces activités :

Contenu, programmation et mobilisation du Musée

- Expositions accessibles et intéressantes
- Programmation qui encourage la réflexion et le dialogue
- Recherches, érudition et gestion des collections solides et équilibrées
- Rayonnement, mobilisation et services de portée nationale
- Communications, marketing et relations de collaboration

Installations

- Exploitation de l'édifice
- Services de protection
- Infrastructure des technologies de l'information

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2019

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Services internes

- Gouvernance d'entreprise
- Administration
- Revenus autogénérés

c) Frais de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements

En juillet 2015, le Musée a reçu une instruction (C.P. 2015-1 105) en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* lui demandant d'harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques en matière de frais de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes en matière de frais de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor, conformément à ses obligations juridiques, et à présenter la mise en œuvre de cette instruction dans le prochain plan d'entreprise du Musée. Depuis le 31 mars 2017, le Musée a aligné ses politiques et pratiques sur les instruments du Conseil du Trésor et a communiqué son respect de cette instruction dans le Plan d'entreprise de 2018-2019 à 2022-2023.

2. Principales méthodes comptables

a) Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public pour les organismes sans but lucratif du secteur public. Le Musée applique la méthode du report des organismes sans but lucratif pour comptabiliser les apports.

b) Actifs financiers et passifs financiers

La trésorerie est constituée de dépôts auprès d'institutions financières qui peuvent être retirés sans préavis ni pénalité.

La trésorerie, la trésorerie affectée, les placements, les créances et les créditeurs et charges à payer sont évalués au coût après amortissement en utilisant la méthode de l'intérêt réel à l'état des résultats.

c) Stocks

Les stocks, qui se composent de marchandises pour la Boutique et de publications, sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré.

d) Collections

La collection permanente, constituée d'archives, d'artéfacts et d'objets d'art, représente une partie de l'actif du Musée et est présentée dans l'état de la situation financière à une valeur symbolique de 1 \$, en raison des difficultés pratiques de lui attribuer une valeur significative.

Les objets achetés pour la collection permanente sont comptabilisés en charges au cours de l'exercice d'acquisition. Les objets reçus en dons sont comptabilisés en charges avec des produits de dons compensatoires au cours de l'exercice d'acquisition.

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2019

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

e) Immobilisations

Les immobilisations qui appartiennent au Musée sont évaluées au coût, moins l'amortissement cumulé. Lorsque l'élaboration d'un projet d'immobilisation est achevée, son coût est viré des immobilisations en cours à la catégorie d'immobilisation appropriée. Le classement par composantes est appliqué à l'édifice et aux expositions, et l'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, en fonction de la durée de vie utile des actifs ou des composantes, comme suit :

Actif	Vie utile
Édifice	
De base	40 ans
Composantes mécaniques et électriques	20 ans
Expositions	5 à 15 ans
Matériel informatique et logiciels	3 à 5 ans
Améliorations de l'édifice	5 à 20 ans
Mobilier et matériel	3 à 10 ans
Développement des programmes d'entreprise	5 ans
Films	2 à 3 ans
Développement du site Web	2 à 5 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'un actif ne contribue plus à la capacité du Musée de fournir ses services, sa valeur comptable nette est ramenée à sa valeur résiduelle, s'il en est.

f) Avantages sociaux futurs

i) Prestations de retraite

Pratiquement tous les membres du personnel du Musée sont couverts par le Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de retraite contributif à prestations déterminées, constitué en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Autant le personnel que le Musée doivent verser des cotisations pour payer le coût des services rendus au cours de l'exercice. En vertu de la législation actuelle, le Musée n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires à l'égard des services passés ou des déficits de capitalisation du Régime. Par conséquent, les cotisations du Musée sont passées en charges au cours de l'exercice où les membres du personnel rendent les services et elles constituent son obligation totale en matière de prestations de retraite.

ii) Avantages pour congés de maladie

Le Musée accorde aux membres du personnel des avantages pour congés de maladie qui s'accumulent, mais ne sont pas acquis. L'obligation au titre des prestations constituées au regard des droits aux congés de maladie gagnés par le personnel est déterminée par la direction selon une méthode fondée sur des hypothèses et les meilleures estimations concernant les données démographiques relatives au personnel et l'utilisation des congés de maladie par les membres actifs du personnel.

iii) Prestations de maternité ou parentales

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2019

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Les membres du personnel ont droit à des prestations de maternité ou parentales, telles que le prévoient les contrats de travail et les conditions d'emploi. Le coût de ces prestations est fonction des événements. La direction détermine l'obligation au titre des prestations constituées en recourant à une méthode fondée sur des hypothèses et les meilleures estimations des congés de maternité ou congés parentaux.

g) Constatation des produits

i) Activités du Musée

Les produits provenant des activités muséales englobent la vente des droits d'entrée et des programmes, les ventes de la Boutique, la location des salles, les adhésions, un pourcentage des ventes du restaurant et du service de traiteur ainsi que les expositions itinérantes. Ils sont constatés dans l'exercice au cours duquel la vente de biens est achevée ou les services sont rendus.

ii) Crédits parlementaires

Le gouvernement du Canada fournit du financement au Musée au moyen de crédits parlementaires.

Les crédits parlementaires qui sont explicitement ou implicitement affectés à l'achat d'immobilisations amortissables sont reportés et constatés à titre de produits selon la même méthode et sur les mêmes périodes que les immobilisations connexes acquises.

Les crédits parlementaires qui ne sont pas affectés à des fins déterminées sont constatés à titre de produits dans l'état des résultats au cours de l'exercice pour lequel ils sont approuvés.

iii) Apports d'autres instances gouvernementales et de sources non gouvernementales

Du financement peut être obtenu de diverses instances gouvernementales, autres que le gouvernement du Canada, et d'autres sources non gouvernementales.

Les apports d'autres instances gouvernementales, l'aide de sources non gouvernementales et les dons qui sont explicitement ou implicitement affectés à l'achat d'immobilisations amortissables sont reportés et constatés à titre de produits selon la même méthode et sur les mêmes périodes que les immobilisations connexes acquises.

Les apports d'autres instances gouvernementales et de sources non gouvernementales ainsi que les dons qui ne sont pas affectés à des fins déterminées sont constatés à titre de produits dans l'état des résultats lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, dans la mesure où la somme en question peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et sa perception est raisonnablement assurée.

iv) Dons en espèces et commandites

Les dons et les commandites non affectés sont comptabilisés en produits à l'état des résultats au moment où ils sont reçus ou à recevoir, si la somme en question peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les dons, commandites et apports grevés d'une affectation externe sont reportés à l'état de la situation financière et comptabilisés à titre de produits dans l'état des résultats dans l'exercice où les obligations connexes sont remplies et les charges afférentes sont constatées. Le revenu de placement affecté est comptabilisé à titre de produit dans l'exercice où les charges connexes sont comptabilisées.

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2019

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

v) Apports en nature et dons d'artéfacts

Les produits et les charges compensatoires provenant de biens et services reçus en nature sont comptabilisés à leur juste valeur de marché à leur réception. Les dons d'artéfacts sont comptabilisés à leur juste valeur de marché au cours de l'exercice où le dernier des trois critères précis est rempli : i) le Service des collections du Musée a approuvé le don d'artéfact; ii) le transfert légal a eu lieu entre le donateur et le Musée; iii) une juste valeur de marché a été attribuée au don d'artéfact. Si l'artéfact donné est désigné comme faisant partie de la bibliothèque ou de la collection de travail du Musée, il sera comptabilisé comme produit et inscrit à l'actif.

Si l'artéfact donné est désigné comme faisant partie de la collection permanente du Musée, il sera comptabilisé à titre de produit avec une charge compensatoire aux acquisitions pour la collection permanente.

Les apports en nature relatifs à des immobilisations amortissables sont comptabilisés à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations dans l'état de la situation financière. Les apports en nature ayant trait à des immobilisations non amortissables sont comptabilisés comme actif net investi en immobilisations dans l'état de la situation financière.

Les apports en nature sont comptabilisés à la juste valeur du bien reçu.

vi) Produit d'intérêts

Les intérêts sont constatés dans l'exercice où ils sont gagnés.

Les produits d'intérêts affectés sont constatés à titre de produits dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel les charges correspondantes sont constatées.

vii) Services des bénévoles

Chaque année, des bénévoles consacrent un nombre considérable d'heures de services. En raison de la difficulté de leur attribuer une juste valeur, les apports sous forme de services ne sont pas constatés dans les présents états financiers.

viii) Produits reportés

Les produits reportés représentent des fonds reçus par le Musée de commandites, de la vente de cartes-cadeaux, de paiements anticipés et de dons qui sont désignés pour aider la programmation qui ne sont pas encore gagnés par la prestation de biens et services.

h) Charges

Une charge qui contribue directement à une activité décrite à la note 1. b) est attribuée en totalité à cette activité. Lorsque certaines charges contribuent à plus d'une activité, elles sont réparties en fonction du temps estimatif consacré à chaque activité.

i) Conversion de devise

Les actifs et passifs monétaires libellés en dollars américains sont convertis en dollars canadiens au taux de change à la date de l'état de la situation financière. Les opérations libellées en dollars américains sont comptabilisées selon le cours de change à midi à la date de l'opération.

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2019

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Les gains de change réalisés sont comptabilisés comme produits divers dans l'état des résultats. Les pertes de change réalisées sont comptabilisées comme charges dans l'état des résultats.

j) Les Amis du MCDP

Le Musée et les Amis du MCDP sont apparentés en vertu de l'influence notable que le Musée exerce sur ces derniers. Les Amis du MCDP sont une entité juridique distincte, enregistrée à titre d'organisme de bienfaisance et, par conséquent, n'est pas assujettie à l'impôt sur les bénéfices. Les Amis du Musée ont pour mission de solliciter et d'obtenir des dons importants pour soutenir le mandat du Musée et l'aider à concrétiser sa vision. Les états financiers des Amis du MCDP n'ont pas été consolidés dans les états financiers du Musée.

k) Passifs éventuels

Dans le cours normal de ses activités, le Musée peut être exposé à diverses réclamations ou poursuites en justice. Certaines de ces obligations éventuelles peuvent se concrétiser si un ou plusieurs événements futurs se produisent ou manquent de se produire. En fonction de la probabilité qu'un ou plusieurs de ces événements se produisent ou non, et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être faite, un passif et une charge sont comptabilisés dans les états financiers du Musée.

l) Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables pour le secteur public exige de la direction qu'elle fasse des estimations et des hypothèses touchant les montants d'actif et de passif à la date des états financiers et les montants des produits et des charges de l'exercice. Les charges à payer, les passifs éventuels et la durée de vie utile des immobilisations sont les principaux éléments pour lesquels on doit recourir à des estimations. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations. Ces estimations sont examinées trimestriellement et les ajustements qui deviennent nécessaires sont comptabilisés dans les états financiers de la période au cours de laquelle ils deviennent connus.

m) Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre des entités sous contrôle commun. Les opérations interentités, autres que les opérations de restructuration, sont comptabilisées à leur montant brut et évaluées à leur valeur comptable, sauf dans les cas suivants :

- i) les opérations interentités sont évaluées à leur valeur d'échange lorsqu'elles sont conclues selon des modalités semblables à celles que les entités auraient adoptées si elles avaient agi dans des conditions de pleine concurrence ou lorsque les coûts attribués sont recouverts;
- ii) les biens et services reçus sans frais entre les entités sous contrôle commun ne sont pas comptabilisés. Le Musée reçoit à titre gracieux des services d'audit du Bureau du vérificateur général du Canada.

n) Autres opérations entre apparentés

Les opérations entre apparentés, autres que les opérations interentités, sont comptabilisées à leur valeur d'échange.

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2019

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

3. Trésorerie et trésorerie affectée

La trésorerie affectée comprend des fonds détenus dans un compte de banque distinct du Musée et est affectée aux coûts en capital et aux frais d'exploitation désignés et provient des apports reçus d'entités non gouvernementales, de l'aide d'autres instances gouvernementales et de crédits parlementaires.

	2019		2018	
Trésorerie	2 364	\$	4 706	\$
Trésorerie affectée	4 852		5 450	
	7 216	\$	10 156	\$

La variation de la trésorerie affectée comprend les éléments suivants :

	2019		2018	
Solde au début de l'exercice	5 450	\$	4 500	\$
Ajouter les crédits parlementaires (dépenses en immobilisations)	567		449	
Ajouter les crédits parlementaires reportés pour les projets d'immobilisations	1 300		1 970	
Ajouter les produits d'intérêts reportés	88		51	
Déduire les sommes utilisées pour l'achat d'immobilisations	(2 553)		(1 520)	
Solde à la fin de l'exercice	4 852	\$	5 450	\$

4. Placements

Au 31 mars 2019, le Musée détenait des certificats de placement garanti à un coût après amortissement de 4 230 \$ et d'une valeur au pair de 4 209 \$ (2018 – 3 115 \$ et 3 100 \$), comportant un taux de rendement annuel allant de 2,29 % à 2,76 % (2018 – de 1,63 % à 1,85 %) et des dates d'échéance allant du 26 septembre 2019 au 3 juillet 2020 (2018 – du 22 juin 2018 au 22 décembre 2018)

5. Créances

	2019		2018	
Somme à recevoir des Amis du MCDP	84	\$	550	\$
Taxes remboursables	92		255	
Location de salles et commissions	94		52	
Divers	33		105	
	303	\$	962	\$

La valeur comptable des créances du Musée équivaut à leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2019

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

6. Collections

Le Musée entretient trois collections distinctes, mais liées qui appuient les activités et les programmes du Musée dans le cadre de son mandat, comme indiqué ci-après :

- Collection permanente – archives, artéfacts et objets d’art
- Collection de la bibliothèque – documents bilingues publiés, dont des publications électroniques
- Collection de travail – éléments matériels construits ou achetés pour la programmation publique ou les expositions et qui peuvent être passés en charges.

Seules les acquisitions désignées comme faisant partie de la collection permanente respectent les exigences comptables d’une collection tel qu’établi dans les normes comptables pour le secteur public. Les objets achetés pour la collection permanente sont comptabilisés en charges au cours de l’exercice d’acquisition. Les objets reçus en dons sont comptabilisés en charges avec des produits de dons compensatoires au cours de l’exercice d’acquisition.

Les acquisitions désignées comme faisant partie des collections de la bibliothèque ou de travail sont inscrites à l’actif ou passées en charges selon les règles comptables en fonction du seuil de capitalisation établi du Musée.

Au cours de l’exercice terminé le 31 mars 2019, le Musée a acquis des artéfacts pour 10 \$ (2018 – 6 \$) et reçu pour 4 \$ (2018 – 25 \$) en artéfacts donnés pour la collection permanente.

Le Musée n’a comptabilisé aucun produit de la vente d’objets de la collection permanente pour les exercices terminés les 31 mars 2019 et 2018.

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2019

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

7. Immobilisations

	Coût 2018		Entrées (Virements)		Sorties		Coût 2019
Terrains	4 979	\$	-	\$	-	\$	4 979
Édifice							
De base	238 625		-		-		238 625
Composantes mécaniques et électriques	48 506		-		-		48 506
Expositions	49 497		910		-		50 407
Matériel informatique et logiciels	7 664		1 820		(386)		9 098
Améliorations de l'édifice	7 634		115		-		7 749
Mobilier et matériel	2 238		29		-		2 267
Développement du site Web	1 092		1 587		(979)		1 700
Développement des programmes d'entreprise	1 134		-		-		1 134
Films	115		15		-		130
Projets d'immobilisations en cours	2 118		(1 506)		-		612
	363 602	\$	2 970	\$	(1 365)	\$	365 207

	Amortissement cumulé 2018		Charge d'amortissement		Sorties		Amortissement cumulé 2019
Édifice							
De base	25 189	\$	5 967	\$	-	\$	31 156
Composantes mécaniques et électriques	10 266		2 426		-		12 692
Expositions	13 918		4 414		-		18 332
Matériel informatique et logiciels	6 926		439		(386)		6 979
Améliorations de l'édifice	1 597		550		-		2 147
Mobilier et matériel	992		239		-		1 231
Développement du site Web	725		502		(885)		342
Développement des programmes d'entreprise	753		246		-		999
Films	98		10		-		108
	60 464	\$	14 793	\$	(1 271)	\$	73 986

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2019

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

	Valeur comptable nette 2019		Valeur comptable nette 2018	
Terrains	4 979	\$	4 979	\$
Édifice				
De base	207 469		213 436	
Composantes mécaniques et électriques	35 814		38 240	
Expositions	32 075		35 579	
Matériel informatique et logiciels	2 119		738	
Améliorations de l'édifice	5 602		6 037	
Mobilier et matériel	1 036		1 246	
Développement du site Web	1 358		367	
Développement des programmes d'entreprise	135		381	
Films	22		17	
Projets d'immobilisations en cours	612		2 118	
	291 221	\$	303 138	\$

Les terrains ont été donnés au Musée le 15 avril 2009. Si les terrains ne sont plus utilisés aux fins du Musée ou pour toute autre fin approuvée par ses propriétaires antérieurs, la propriété de ces terrains retournera à la Ville de Winnipeg et à The Forks Renewal Corporation.

La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2019 est de 14,8 millions de dollars (2018 – 14,2 millions).

Les sorties englobent des biens complètement amortis, hors d'usage avec une valeur comptable originale de 443 \$. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2019, le Musée a radié la valeur comptable nette résiduelle de son site Web précédent s'élevant à 94 \$ (2018 – 5 \$ liés aux expositions).

Les projets d'immobilisations en cours représentent les coûts engagés pour les biens en cours d'élaboration ou de développement, dont les améliorations de l'édifice, les frais du système de gestion financière, la programmation numérique et le centre d'apprentissage numérique.

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2019

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

8. Crédoiteurs et charges à payer

	2019	2018
Païement en remplacement d'impôts	692 \$	713 \$
Créditeurs liés à l'exploitation	2 274	3 883
Créditeurs liés aux immobilisations	167	908
	3 133 \$	5 504 \$

La valeur comptable des crédoiteurs et charges à payer équivaut à leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

9. Avantages sociaux futurs

a) Prestations de retraite

Pratiquement tous les membres du personnel du Musée sont couverts par le Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de retraite contributif à prestations déterminées, constitué en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Autant le personnel que le Musée doivent verser des cotisations. Le président du Conseil du Trésor du Canada établit les cotisations exigées de l'employeur en fonction d'un multiple de la cotisation exigée du personnel. Le taux de cotisation exigé de l'employeur est fonction de la date à laquelle le membre du personnel est devenu participant au régime. Pour les membres du personnel ayant une date d'entrée en service antérieure au 1^{er} janvier 2013, le taux de cotisation du Musée en vigueur à la clôture de l'exercice était 1,01 fois la cotisation du membre (2018 – 1,01 fois) et, pour ceux ayant une date d'entrée en service ultérieure au 31 décembre 2012, le taux de cotisation du Musée en vigueur à la clôture de l'exercice était 1,00 fois la cotisation du membre (2018 – 1,00 fois) pour un seuil salarial défini. Pour la partie des salaires supérieure à ce seuil, le Musée est tenu de cotiser à raison de 3,20 fois la cotisation du membre (2018 – 3,20 fois). Les cotisations totales de l'employeur de 1 028 \$ ont été passées en charges dans l'exercice terminé le 31 mars 2019 (2018 – 943 \$).

Le gouvernement du Canada a l'obligation législative d'effectuer le versement des prestations dans le cadre du Régime. En règle générale, les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans à un taux annuel de 2 % pour le service ouvrant droit à pension, multiplié par la rémunération moyenne des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont coordonnées avec le Régime de pensions du Canada et le Régime des rentes du Québec et indexées à l'inflation.

b) Congés de maladie, prestations de maternité ou parentales et autres avantages

Les informations relatives aux régimes sont comme suit :

	2019	2018
Obligations au titre des avantages constitués au début de l'exercice	221 \$	59 \$
Coût des avantages de l'exercice	99	252
Avantages versés au cours de l'exercice	(287)	(90)
Obligations au titre des avantages constitués à la fin de l'exercice	33 \$	221 \$

Les obligations au titre des avantages constitués sont incluses dans les crédoiteurs et charges à payer.

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2019

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

10. Apports reportés

Les apports reportés comptabilisés par le Musée sont comme suit :

	2019		2018
Apports reportés affectés à l'achat futur d'immobilisations	4 708	\$	5 211 \$

Les variations du solde des apports reportés au cours de l'exercice ont été comme suit :

	2019		2018
Solde au début de l'exercice	5 211	\$	4 428 \$
Ajouter :			
Crédits parlementaires (dépenses en immobilisations)	567		449
Crédits parlementaires affectés reportés	1 300		1 970
Sources non gouvernementales et autres instances gouvernementales	-		500
Produits d'intérêts reportés	88		51
	1 955		2 970
Déduire :			
Montants virés aux apports reportés afférents aux immobilisations	(2 376)		(1 560)
Montants constatés à titre de produits	(82)		(627)
	(2 458)		(2 187)
Solde à la fin de l'exercice	4 708	\$	5 211 \$

11. Apports reportés afférents aux immobilisations

Les variations des apports reportés afférents aux immobilisations achetées, mais non complètement amorties, sont comme suit :

	2019		2018
Solde au début de l'exercice	297 870	\$	309 081 \$
Montants virés des apports reportés	2 376		1 560
Crédit parlementaire pour l'acquisition d'immobilisations en service	883		1 477
Amortissement et perte d'apports reportés afférents aux immobilisations en service	(14 887)		(14 248)
Solde à la fin de l'exercice	286 242	\$	297 870 \$

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2019

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

12. Actif net investi en immobilisations

L'actif net investi en immobilisations se compose des terrains donnés par la Ville de Winnipeg et The Forks Renewal Corporation comme suit :

	2019		2018	
Immobilisations	291 221	\$	303 138	\$
Moins les montants financés par les apports reportés afférents aux immobilisations	(286 242)		(297 870)	
Moins les montants à être financés par les apports reportés	-		(289)	
Terrains	4 979	\$	4 979	\$

13. Crédits parlementaires

Exercice terminé le 31 mars	2019		2018	
Montant du Budget principal des dépenses pour les dépenses d'exploitation et en immobilisations	25 336	\$	24 865	\$
Budget supplémentaire des dépenses (B)	-		487	
Déduire les crédits parlementaires de l'exercice considéré non constatés à titre de produits :				
Affectés à l'acquisition d'immobilisations (apports reportés)	(1 300)		(1 970)	
Crédits parlementaires (dépenses en immobilisations) reportés	(567)		(449)	
Montants utilisés pour l'achat d'immobilisations	(883)		(1 477)	
Ajouter les crédits parlementaires des exercices antérieurs constatés à titre de produits de l'exercice considéré :				
Amortissement et perte d'apports reportés afférents aux immobilisations en service	7 614		6 892	
Montants affectés utilisés au cours de l'exercice considéré pour des éléments passés en charges aux fins comptables	82		627	
	30 282	\$	28 975	\$

14. Gestion des risques financiers

Le Musée est exposé aux risques suivants en raison de son utilisation d'instruments financiers : risque de crédit, risque de marché et risque de liquidité. Ces risques n'ont aucune incidence importante sur les états financiers du Musée. Aucune modification n'a été apportée au niveau des risques et aux pratiques de gestion des risques connexes par rapport à l'exercice précédent.

Le mandat du Comité de vérification et de gestion du risque précise qu'il doit s'assurer que le Musée détermine ses principaux risques et que la direction en fasse le suivi et les contrôle. Le Conseil d'administration surveille les systèmes et pratiques de contrôle interne du Musée et voit à ce que ces mesures contribuent à l'évaluation et à l'atténuation des risques.

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2019

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

a) Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque que le Musée subisse une perte financière si un client ou une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles. Un tel risque découle surtout de certains actifs financiers que le Musée détient et qui se composent de la trésorerie affectée, de la trésorerie, des placements et des créances.

Au 31 mars 2019, la valeur comptable de ces actifs représente l'exposition maximale du Musée au risque de crédit.

i) Trésorerie et placements

Le Musée gère le risque de crédit lié à la trésorerie en faisant affaire exclusivement avec des banques et des institutions financières réputées et en recourant à une politique de placement approuvée par le Conseil d'administration pour orienter ses décisions d'investissement. Le risque de crédit est réduit considérablement en s'assurant que les actifs sont placés dans des instruments qui sont garantis par les gouvernements fédéral et provinciaux et des banques canadiennes figurant à l'annexe I.

ii) Créances

L'exposition du Musée au risque de crédit associé aux créances est évaluée comme étant faible en raison surtout du profil démographique des créanciers du Musée, dont le type de créancier et le pays où le créancier effectue ses activités.

b) Risque de marché

Le risque de marché représente le risque des variations des prix du marché, tels que les taux de change ou les taux d'intérêt, qui peuvent influencer sur les résultats du Musée ou la juste valeur des instruments financiers qu'il détient. Le but de la gestion du risque de marché est de contrôler l'exposition aux risques de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant le rendement. Au 31 mars 2019, le Musée n'avait aucun risque de taux d'intérêt ou autre risque de prix important.

i) Risque de change

Les actifs et les passifs financiers du Musée sont libellés en dollars canadiens, soit sa monnaie de fonctionnement. Le risque de change peut survenir dans le cadre de certains contrats qui peuvent être libellés en devises, notamment en dollars américains. Au 31 mars 2019, le Musée n'avait aucun risque de change important.

Bien que la direction surveille l'exposition à de telles fluctuations, elle n'utilise pas de stratégies externes de couverture pour contrer les fluctuations des devises. Néanmoins, l'effet des fluctuations des devises sur les états financiers est négligeable.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Musée ne puisse faire face à ses obligations financières lorsqu'elles se présentent.

Le Musée gère le risque de liquidité en surveillant constamment les flux de trésorerie réels et prévus provenant de l'exploitation ainsi que les activités de placement et de financement prévues de manière à s'assurer autant que possible d'avoir toujours suffisamment de liquidités pour faire face à ses obligations

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2019

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

en temps opportun, tant dans des conditions normales qu'en période difficile, tout en évitant d'encourir des pertes inacceptables ou de risquer de ternir sa réputation.

Au 31 mars 2019, le Musée affichait un solde de trésorerie non affectée de 2,4 millions de dollars (2018 – 4,7 millions).

Au 31 mars 2019, la direction estime que les échéances des obligations financières du Musée sont représentées par des créiteurs et charges à payer de 3,1 millions de dollars qui ne dépassent pas six mois.

15. Opérations entre apparentés

Le Musée est lié aux Amis du MCDP, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada et aux principaux dirigeants. Le Musée transige avec ces entités dans le cours normal de ses activités, à la juste valeur, à moins d'indication contraire.

Les Amis du MCDP réunissent des fonds provenant de particuliers, de fondations, d'instances gouvernementales et de sociétés afin d'aider le Musée. Les Amis du MCDP sont responsables de financer leurs propres dépenses d'exploitation au moyen de dons provenant du secteur privé et d'autres sources. Les apports que les Amis du MCDP versent au Musée pour l'achat d'immobilisations sont comptabilisés comme apports reportés dans l'état de la situation financière et sont virés aux apports reportés afférents aux immobilisations au fur et à mesure que les fonds sont utilisés. Les apports des Amis du MCDP qui sont affectés à des fins déterminées seront reportés et comptabilisés en résultat au fur et à mesure que les dépenses connexes seront engagées. Les apports non affectés seront comptabilisés à titre de produits dans l'exercice où ils seront reçus.

Les opérations suivantes avec les Amis du MCDP sont évaluées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie fixée et acceptée par les parties apparentées. Le Musée a offert des locaux et des services, dont la sécurité, le service de conciergerie, le soutien pour les technologies de l'information et d'autres services et commodités pour des frais de 1,00 \$ par année. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2019, le Musée a engagé des frais indirects de soutien administratif d'environ 0,3 million de dollars (2018 – 0,3 million).

Les charges directes relatives à un accord d'échange et à une entente de services professionnels que le Musée a payées et facturées aux Amis du MCDP se sont élevées à 0,3 million de dollars (2018 – néant). Le total des sommes à recevoir des Amis du MCDP relatives à ces frais est de 0,1 million de dollars. Le Musée a absorbé des coûts directs supplémentaires de collecte de fonds de 0,1 million de dollars (2018 – néant) pour reconnaître les efforts des Amis du MCDP pour attirer des commandites.

À part les salaires et les avantages sociaux, le Musée n'a pas eu d'opérations avec ses principaux dirigeants. Ces derniers sont ces personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités du Musée et incluent les membres de l'équipe de la haute direction et de son Conseil d'administration.

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2019

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

16. Répartition des charges

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2019, une somme de 3,3 millions de dollars pour les frais de personnel, l'infrastructure et les systèmes de gestion de l'information et les services de protection a été répartie. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2018, un montant de 5,4 millions de dollars pour les frais de personnel, l'infrastructure et les systèmes de gestion de l'information, le marketing et la promotion, et les services de protection a été réparti. Les nouvelles responsabilités essentielles adoptées au cours de l'exercice considéré exigent moins de répartitions par rapport à l'exercice précédent concernant les communications, le marketing et les relations avec les parties prenantes.

Les charges ont été réparties comme suit :

	2019	2018
Contenu, programmation et mobilisation du Musée	1 764 \$	3 062 \$
Services internes	1 142	1 866
Installations	383	459
	3 289 \$	5 387 \$

17. Droits contractuels et obligations contractuelles

Les droits contractuels sont des droits à des ressources économiques découlant de contrats ou d'accords qui donneront lieu à des actifs et à des revenus dans l'avenir. Les obligations contractuelles sont des obligations qui deviennent des passifs au moment où les conditions prévues par les contrats ou les accords en cause sont remplies.

Au 31 mars 2019, le Musée avait des droits contractuels découlant de contrats de revenus conclus, qui comprennent les apports, la location d'installations, le restaurant et les services de traiteurs.

Les obligations contractuelles proviennent des contrats et engagements à long terme pour du matériel et des services.

Les paiements et les encaissements minimaux sont comme suit :

	Droits contractuels	Obligations contractuelles
2019-2020	507 \$	2 275 \$
2020-2021	156	1 612
2021-2022	39	631
2022-2023	25	89
2024 et delà	38	123
	765 \$	4 730 \$

18. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de respecter la présentation adoptée au cours de l'exercice considéré.

Musée canadien pour les droits de la personne

Exercice terminé le 31 mars 2019

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Tableau 1 – Tableau des produits

Produits d'exploitation

	2019	2018
Droits d'entrée et programmation		
Droits d'entrée générale	1 410 \$	1 242 \$
Abonnements	172	137
Programmation publique	75	67
Programmation éducative	103	97
Ventes de la boutique	796	768
Location des installations	646	622
Restaurant et services de traiteur	229	224
Expositions itinérantes	7	7
Total	3 438 \$	3 164 \$

Apports

	2019	2018
Produit lié à l'amortissement des apports reportés provenant d'autres apporteurs	7 273 \$	7 355 \$
Apports des Amis du MCDP		
Dons et commandites en espèces	42	64
Dons en nature	154	119
Dons et commandites en espèces	212	19
Apports en nature et dons d'artéfacts	77	39
Total	7 758 \$	7 596 \$

Produits divers

	2019	2018
Produit d'intérêts	165 \$	107 \$
Recouvrement des coûts des Amis du MCDP	64	-
Divers	31	18
Total	260 \$	125 \$

Musée canadien pour les droits de la personne

Exercice terminé le 31 mars 2019

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Tableau 2 – Tableau des charges

	2019		2018
Amortissement et radiation des immobilisations	14 887	\$	14 248 \$
Frais de personnel	13 485		12 874
Paiements en remplacement d'impôts	2 666		2 742
Exploitation de l'édifice	2 074		2 287
Marketing et promotion	1 564		888
Infrastructure et systèmes de gestion de l'information	1 362		1 191
Services professionnels et spéciaux	670		606
Services de protection	667		660
Programmation	578		452
Voyages	567		604
Fournitures de bureau et administration	543		469
Accès numérique	532		210
Expositions	527		1 012
Services publics	453		435
Coût des marchandises vendues	407		398
Entretien des expositions	236		391
Autres charges	75		56
Acquisitions pour la collection permanente	14		31
Total des charges	41 307	\$	39 554 \$